





0471/580.708

PEB - Contrôle Electrique

www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL Nr 2981

Rapport d'inspection - Installation électrique domestiq	ue BT / TE	3T existant	te		
N° de rapport :25/AT.M. LSI O.L					
Concerne : ⊅ contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique					
Type d'habitation : 20 maison □ appartement □ autres :					
Type d'habitation → maison □ appartement □ autres :					
Personne sur place :					
Adresse de la vicita: Here Victor De ANNE	19-	6500	me		
Data da visita e la MAMA Data d'émission e 2 MAMA Déférences elle	ant 1/	1			
Date de visite :	ent:				
Référentiel réglementaire : RGIE art. U 271 📈 276 bis et dérogations 💥 271 bis U 278					
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11					
Description de l'installation visitée :	2	<u>~</u> Λ			
Tension d'utilisation ☑ Protection générale du brancher ☑ 3N400 V ☐ 3x230 V ☐ 2x230 V ☐ 1N400 V Nombre de tableaux : no			v. 7		
☑3N400 V ☑3x230V ☑2x230V ☑ 1N400V Nombre de tableaux :	mbre de circ	uits terminau	x : 🔼		
	Translation I	D			
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou		
		ordre	dérog.		
Correspondances des schémas à l'installation		X			
Etat du matériel électrique installé		N.			
Mesures de protection contre les contacts directs		1			
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des					
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test					
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		7			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X			
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la					
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		+			
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		1			
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			1		
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		200			
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre	166	1			
Résistance de dispersion de la prise de terre . T. A. (ANDE Seus de la		Y			
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.					
Manquements / Notes :					
navanisanaan gaaraan maaraan maaraan ahaan a			**************************************		
Voir ANNEXE			******		
VOIR HNN EXE					
meann meann man man man man ar					
Complication			******		
Conclusion : ☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.L.F. Le prochain de la Conclusion de la Conc	aantusla mõul	adiaua aat à c	To aturar 70		
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.					
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à					
exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de					
vente.					
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter					
par le même organisme en vue de compléter le dossier.					
Nom et visa du demandeur pour réception :					
□ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité du au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. □ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception : Pour SOCOTEC BELGIUM ASPL,					
			02		





PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 009523/nm23/o2

	La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé.	
	Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.	
V	Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :	
X	Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : Coffin	
	La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	N
a	Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	101
12	Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants : R. D. C. + Sous Sou	
K	Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
	La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants : Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	ho
	Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: A Bosence de plan electrope de l'installable A Abosence de Scalia man de Tane A Abosence Cle beques de Toli remas cons fe sible de Coffiel. A sen de prese de compant mon munites de bracle de Tesse, il est suites de de blouche des affaicils de claye I - A sinstal tion ilectrique à recon d'hommer dans sa Totolité dans les re gles de l'HKT sui le RGTE	JRAP/SOCOTEC-annexe BT01(fr)/0609-V
	SERCATE.	11